

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2020

Conformément aux articles L 2121-07 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, légalement convoqué le 26 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire le deux novembre deux mille vingt à dix-huit heures trente minutes. Compte tenu de la pandémie COVID 19, des gestes-barrière et de la distanciation sociale à appliquer, la réunion s'est déroulée en la Maison des Associations « La R'mise »,

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 09 - nombre de votants : 09

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Nadine DELCAMBRE, Guy CHANTEMILANT, Serge BREVET, Marinette BERGER, Gwennaëlle LE CLECH, Jennifer BRUYERE, Mathilde THEVENET,

Etaient absents excusés : Bernard RONDELET, Clément TOUZET,

Secrétaire de séance : Agnès CHANTRIER,

Convocation du 26 octobre 2020 - notifiée et publiée par affichage le 26 octobre 2020

La séance a été publique.

Approbation du compte rendu de la séance du 16/09/2020

ORDRE DU JOUR :

- Démolition du local au petit jardin – facturation – travaux gîtes - DMB -
- Horaire de l'éclairage public/église
- Convention SAFER/devis
- Avenant RAINERI/travaux d'aménagement gîtes
- Accessibilité : place PMR/Devis panneau signalétique
- Devis de l'aménagement des cuisines des futurs gîtes
- Demande de subvention d'une association
- Courriers divers - Questions diverses

DCM 2020-047 – Démolition du local au petit jardin – facturation – travaux gîtes - DMB

Suite à la délibération 2020-042 du 16 septembre 2020, le petit local situé au petit jardin a été démoli et la facturation d'un montant de 2439,60 TTC a été adressée en mairie. Cette dépense avait été provisionnée en investissement, or la nature de ces travaux relève d'une dépense de fonctionnement à l'article 678

Par ailleurs, l'aménagement des deux gîtes nécessitent des travaux supplémentaires de peinture qui n'avaient pas été initialement programmés, d'un montant de 1 285,73 € HT (devis entreprise Peinture et Couleur du Berry)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

- inscrit la dépense de démolition du petit local en section de fonctionnement

- approuve les travaux supplémentaires de peinture, autorise Monsieur le maire à signer le devis et inscrit cette dépense en section d'investissement

- vote la Décision Modificative au Budget ci-après :

Section de Fonctionnement :

Article 615228	:	- 2 450,00
Article 678	:	+ 2 450,00

Section d'Investissement :

Article 2313	:	+ 1 543,00
Article 2316	:	- 1 543,00

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

DCM 2020-048 - Horaires de l'éclairage public/église

Monsieur le maire propose au conseil municipal de modifier les plages horaires de l'éclairage public et de l'église comme suit :

Eclairage public :

Toutes saisons : extinction de l'éclairage public de minuit jusqu'à 5 heures du matin

Eglise :

Période hivernale : éclairage dès la tombée de la nuit jusqu'à 21 heures du lundi au jeudi, et jusqu'à 23 heures du vendredi au dimanche ;

Période d'été : éclairage dès la tombée de la nuit jusqu'à minuit tous les jours.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- à l'unanimité des membres présents approuve la modification de la plage horaire de l'éclairage public quelle que soit la saison

- par 8 voix pour et une abstention (Marinette BERGER), approuve la modification de la plage horaire de l'éclairage de l'église en fonction des saisons.

Monsieur le maire contactera le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher pour mettre en application dès que possible ces décisions.

DCM 2020-049 - Convention SAFER/devis

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la convention du 17/07/2020 relative aux conditions de partenariat avec la SAFER pour tout projet foncier (notamment une deuxième campagne de biens présumés sans maître), et présente une proposition d'étude d'opportunité d'un projet communal (animation et acquisition foncières de terrains dans les anciennes carrières de LA CELLE).

Cette proposition d'intervention consiste en l'accompagnement de la Commune sur l'élaboration d'un projet foncier jusqu'à l'acquisition de terrains.

Trois phases sont proposées pour un montant total de 19 980,48 € TTC hors acquisition des terrains et frais de notaires :

- une étude d'opportunité d'un montant de 3 842,40 €
- une animation foncière d'un montant de 6 147,84 €
- une maîtrise foncière d'un montant de 9 990, 24 €.

Le conseil municipal, après avoir examiné le projet, considérant son coût, émet un avis défavorable aux devis proposés.

DCM 2020-050 - Avenant RAINERI/travaux d'aménagement gîtes

Monsieur le maire présente au conseil municipal un avenant de l'entreprise SAS RAINERI relatif à la réalisation d'une structure en bois dans la descente de l'escalier en pierre.

L'avenant se chiffre à 525,28 € HT (630,34 € TTC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cet avenant. Monsieur le maire est autorisé à signer les documents s'y rapportant.

DCM 2020-051 - Accessibilité : place PMR/Devis panneau signalétique

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du courrier reçu des services de la Direction Départementale des Territoires, relatif à l'Agenda d'Accessibilité Programmée : Ad'AP

Il est rappelé la réalisation des travaux à la Maison des Associations La R'Mise : aménagement des sanitaires, réalisation de la place PMR

En ce qui concerne la place PMR de la Place Saint-Blaise, qui dessert l'école, l'église et le commerce communal, il faut finir de matérialiser cet emplacement par l'installation d'un panneau normalisé.

Après avoir examiné les tarifs et propositions des professionnels de la signalisation,

le conseil municipal émet un avis favorable au devis de la Société « Signalétique Vendômoise » d'un montant de 114,30 € HT pour l'installation de cette signalisation obligatoire.

Département du Cher
COMMUNE DE LA CELLE

DCM 2020-052 - Devis de l'aménagement des cuisines des futurs gîtes

Monsieur le maire informe le conseil municipal que 3 sociétés, BUT, LEROY MERLIN, SOCOOC, ont été consultées dans le cadre de l'aménagement mobilier des deux gîtes en cours d'achèvement et présente un tableau récapitulatif des offres de chacun.

Après avoir examiné les propositions des entreprises sollicitées,

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,
retient les propositions de la société SOCOOC

- pour un montant de 5 785 € (gîte n° 1)
- pour un montant de 6 078 € (gîte n°2).

Les poses sont comprises.

Un acompte de 30% du bon de commande (soit 1 735,50 € gîte n°1 et 1 823,40 € gîte n°2) sera payable à la commande.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les devis et bons de commande.

«Plantons avec Nature 18»

Le conseil municipal est informé que le projet de plantation du verger a été retenu par NATURE 18.

Il se concrétisera après avoir préparé le terrain (broyage, décompactage et épandage de compost).

L'emplacement choisi est la parcelle de l'ancienne jachère, près du lavoir .

DCM 2020-053 - Demande de subvention d'une association

Monsieur le maire fait lecture du courrier de l'association « Les Bambins de la Colonne », sollicitant une subvention communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
-octroie à cette association une subvention de 150 €.

Fin de la séance à 20 heures 25 -
Le présent compte rendu est publié par affichage le 17 novembre 2020

Le Maire,
Philippe AUZON